



DG OCD
Case postale 1229
1211 Genève 26

403880-2021

Anticipé par courrier électronique

Ordre des avocats
Monsieur Philippe Cottier
Bâtonnier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 11
Case postale 3488
1211 Genève 3

Carouge, le 23 juin 2021

Concerne : Parloirs téléphoniques pour les avocats à la prison de Champ-Dollon

Monsieur le Bâtonnier,
Cher Maître,

Je reviens à vous suite à nos échanges du mois de mars 2020 concernant les possibilités offertes à certaines personnes détenues de s'entretenir par téléphone avec leur avocat, afin de réduire le risque d'entrée du virus COVID-19 en prison.

Suite à l'accord du Pouvoir judiciaire, la prison de Champ-Dollon a offert la possibilité aux avocats constitués ou nommés de bénéficier de parloirs téléphoniques. Un effort significatif a été fourni pour mettre sur pied et maintenir cette prestation depuis le début de la première vague pandémique.

Or, chaque parloir téléphonique correspond à une conduite. En effet, les personnes détenues sont accompagnées dans un parloir et mises en communication avec leur avocat par les collaborateurs. Chaque appel se fait manuellement par les huissiers de la prison.

Sur la base d'une analyse effectuée en mai 2021, cela représente :

- 3'700 conduites depuis mars 2020;
- 13,5 conduites en moyenne par jour;
- Un nombre important de parloirs qui ne durent que 0-5 minutes.

Même si les parloirs téléphoniques ont été indispensables durant les pics de la pandémie, cette surcharge de travail imposée à la prison de Champ-Dollon ne peut plus être maintenue, surtout au vu de l'assouplissement progressif des mesures de lutte contre le COVID-19. Dès lors, la direction de la prison et l'office cantonal de la détention ont décidé de redéfinir cette prestation.

Dès le 1^{er} août 2021, les parloirs téléphoniques avec les avocats ne seront désormais offerts qu'aux personnes détenues qui se trouvent en observation ou isolement sanitaire et celles qui sont positives au COVID-19.

La présente mesure a été soumise au Ministère public, qui n'a pas formulé d'opposition.

Je vous remercie d'avance de bien vouloir informer vos membres de ce qui précède et reste bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Bâtonnier, cher Maître, à l'expression de mes sentiments distingués.



Philippe Bertschy
Directeur général

Copie : M. Martin von Muralt, directeur, prison de Champ-Dollon